



## LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ADHESION

La nouvelle plaquette MJC CS Ti an Dud est disponible en version numérique mais aussi papier à la MJC CS. Après une saison tourmentée, toute l'équipe est heureuse de vous retrouver : fidèles adhérents, habitants, amis, partenaires, pour une saison 2021/2022 conviviale, festive, créative et inspirante.

Pour vous accompagner dans votre inscription ou ré-inscription, voici tout ce qu'il vous faut pour préparer votre rentrée avec nous.

L'équipe de l'association reste bien évidemment disponible à la MJC CS, 11 boulevard Camille REAUD pour vous accueillir, vous informer, vous conseiller et vous orienter dans vos choix mais également pour vous accompagner dans ces démarches.

**Ré-inscription du 23 au 27 août** du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h30

Vous êtes un adhérent de la saison 2020/2021, vous pouvez vous ré-inscrire à la même activité de la précédente saison.

➔ **A NOTER :** Les modalités de fin de saison ne s'appliquent plus depuis le 9 juillet. Vous ne pouvez plus prétendre à un dédommagement ou un avoir.

**Les inscriptions à la MJC CS Port Rhu le 1er et le 4 septembre**

Ancien.ne ou nouvel.le adhérent.e, vous êtes intéressé.e par nos activités, vous pouvez vous inscrire :

Mercredi 1er septembre de 9h30 à 13h30, uniquement pour les mineurs.

*A partir du 6 septembre, inscription aux heures d'ouverture MJC, sous réserve des places disponibles.*

Samedi 4 septembre de 10h à 18h, pour les mineurs et les adultes

*A partir du 6 septembre, inscription aux heures d'ouverture MJC, sous réserve des places disponibles.*

**Pour vous inscrire, il faut vous munir :**

- Du bulletin d'inscription 2021/2022
- D'un mode de paiement (chèque bancaire, espèce, chèque vacances) pour régler la cotisation et l'adhésion
- De justificatifs pour confirmer votre éligibilité à une éventuelle réduction (N° d'allocataire CAF ou avis d'imposition du foyer fiscal).

- Un certificat médical pour sportives de combat ou de contact comme Systema et Cirque de moins de 6 mois. Pour les autres activités physiques et sportives merci de faire une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de l'activité X.

### L'adhésion à la MJC CS :

L'adhésion à la MJC est obligatoire pour s'inscrire et participer à un atelier. Le montant de l'adhésion est établi chaque année par l'assemblée générale. Pour la saison 2021/2022,

- ▶ Mineurs : 7€
- ▶ Adultes : 18€
- ▶ Familles : 36€
- ▶ Personnes morales : 40€

### La cotisation :

D'un montant variable selon l'atelier, la cotisation recouvre l'ensemble des frais de fonctionnement de l'activité (assurance; mise à disposition des locaux, de l'intervenant et sous conditions du matériel et/ou des fournitures; gestion administrative). Elle est annuelle et forfaitaire : même en cas d'absence de l'adhérent, elle reste due dans son intégralité à la MJC. Attention, certains ateliers (arts plastiques ou bien être) peuvent générer un surcoût à la charge de l'adhérent pour l'achat de fournitures (tapis de yoga). Pensez à questionner l'intervenant lors de la séance d'essai!

### Le paiement :

Le règlement de l'intégralité de la cotisation et de l'adhésion est indispensable pour que l'inscription soit définitive.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

Par chèque bancaire, espèces, chèques vacances

Un paiement échelonné est possible en établissant jusqu'à 3 chèques. Un échéancier d'encaissement est alors établi lors du dépôt.

**Des réductions** d'un montant variable peuvent être accordées sur le tarif de la cotisation d'un atelier dans les cas suivants :

Quotient familial	QF1 (0-300€)	QF2 (301-550€)	QF3 (551-850€)	QF4 (851-1150€)	QF5 (1151-1400€)	QF6 (1401€ et +)
% abattement	60%	40%	20%	10%	5%	0

S'il y a plusieurs activités pour une personne ou au sein d'une même famille, voici les réductions possibles. Cette réduction pour activités multiples interviendra après la réduction selon QF.

**1ere activité** = plein tarif / **2<sup>ème</sup> activité** = moins 5% / **3<sup>ème</sup> activité** et + = moins de 10%

### Essai et désistements :

L'inscription à un atelier vaut engagement sur la saison complète.

La MJC CS offre la possibilité de participer à une séance d'essai aux ateliers :

Suite à l'inscription, le premier cours est alors considéré comme une séance d'essai. Vous êtes libres de vous désister à l'issue de cette séance. Pour cela, il vous faut en informer la MJC CS à [contact@mjc-dz.org](mailto:contact@mjc-dz.org)

ou ☎ 02 98 92 10 07, dans les 72 heures.

En cas de désistement suite à une séance d'essai, le règlement déjà effectué vous est alors intégralement restitué. En l'absence de demande d'annulation et/ou passé ce délai de prévenance qui vous est indiqué, toute inscription est considérée comme définitive et l'adhérent est redevable du paiement de 100% de la cotisation annuelle.

La non-participation à la 1ère séance d'essai qui suit votre inscription doit nous être signalée afin que nous puissions vous proposer de la décaler au cours suivant. Sans nouvelle de votre part après la 1ère séance, le règlement de la cotisation sera encaissé à la date arrêtée.

### **Remboursement et annulation :**

La MJC étudiera les demandes de remboursements d'une cotisation préalablement réglée par un.e adhérent.e seulement dans les cas suivants :

Motif médical sur présentation d'un certificat médical justifiant d'un arrêt définitif.

Motif professionnel : en cas de déménagement pour motif professionnel sur présentation d'un justificatif.

**Le remboursement prend effet à partir de la date de la demande écrite (mail ou courrier)**

Un justificatif sera exigé dans tous les cas.

En cas d'annulation d'un atelier du fait de la MJC, pour cause d'effectif d'inscrits insuffisant ou pour tout autre motif lié à des contraintes d'organisation, la MJC CS procédera au remboursement de l'activité au prorata des séances déjà effectuées.

Toute activité interrompue pour « **Cas de force majeure** » ne donne lieu à aucun remboursement.

### **Pass Sanitaire :**

Depuis juillet, le Pass Sanitaire est imposé dans tous les lieux accueillants du public. Il semble qu'il existe encore un flou. En effet, notre Maison des jeunes et de la Culture est agréée Centre social. En attendant la fin des arbitrages, le Pass Sanitaire est obligatoire pour participer à un atelier collectif annuel. Il est également obligatoire pour participer aux inscriptions du 1<sup>er</sup> et du 4 septembre. Nous vous tiendrons informer dès que les informations seront plus précises ainsi que les protocoles.

### **A NOTER :**

La MJC CS se réserve la possibilité de modifier les horaires, d'annuler et de regrouper des cours si les effectifs sont insuffisants.

Les activités ne peuvent se réaliser qu'avec un nombre suffisant de participants.

Nous nous laissons jusqu'aux vacances de la Toussaint pour confirmer l'ensemble des propositions.

**Sauf indication contraire,  
les ateliers débutent à compter du 13 septembre 2021**



**Contact MJC CS**  
**11 boulevard Camille REAUD**  
**29100 Douarnenez**  
**02 98 92 10 07**  
**[contact@mjc-dz.org](mailto:contact@mjc-dz.org)**

## Horaires de l'accueil MJC

23/08 au 4/09	6/09 au 11/09	13/09 au 21/10
Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h30	lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 mercredi au vendredi de 9h à 12h	lundi et vendredi de 13h30 à 18h30 mercredi au samedi de 9h à 12h <b>Fermeture exceptionnelle à 20h</b> mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 20h